



Délégation Paris B*

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**NOTE À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS
LES RESPONSABLES D'UNITES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**

- - - - -

Objet : DEVENIR DES CONTRATS POST-DOCTORANTS AU CNRS

Jusqu'en 2008, le C.N.R.S. a recruté des post-doctorants sur subvention d'état dans le cadre d'une campagne annuelle.

A la suite du schéma d'emplois arbitré au Projet de Loi de Finances 2009, le ministère de la recherche a choisi de mettre fin au financement des post-doctorants sur subvention d'état.

C'est pourquoi le C.N.R.S. a décidé de ne pas ouvrir de campagne de post-doctorants en 2009.

Je vous précise toutefois que les contrats C.N.R.S. en cours seront menés jusqu'à leur terme quelque soit leur durée (un ou deux ans).

Dans la limite de leur possibilité budgétaire, les départements scientifiques pourront financer la mise en place de contrats à partir de leur enveloppe de CDD de longue durée.

Le service des ressources humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Déléguée régionale
Pour la déléguée régionale et par délégation
L'adjoint à la déléguée régionale
Emmanuel BOULES
Liliane FLABBEE